

CONSEIL MUNICIPAL de LIORAC-sur-LOUYRE

Du 28 avril 2023

(En application de l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales qui dispose que le compte rendu de la séance doit être affiché dans la huitaine).

Convocation du 25 avril 2023

En exercice : 10
Présents : 7
Absents : 0
Absents excusés : 3 (1 Pouvoir de Mme RIBEYRENS Annie à Mme OLLIVIER-OZBIR Muriel)
Nombre de votants : 8

Étaient présents et présentes : Monsieur MONTEIL Jean-Claude, Madame OLLIVIER-OZBIR Muriel, Messieurs THIBAUT Eric, BOYER Sylvain, THIERRY-WILKINSON Guillaume, FAVRE Jean-Claude, MAURY Vincent.

Secrétaire de séance : M. THIBAUT Eric

Début de la séance : 20 h 10

Lecture du compte rendu du 19 avril 2023

Lecture a été faite par Monsieur le Maire.

A l'unanimité, le Conseil l'a approuvé.

Vote du budget primitif

Le budget se présente équilibré de la façon suivante :

- > recettes et dépenses de fonctionnement à 366.454,54 €
- > recettes et dépenses d'investissement à 154.725,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide, ce budget

Travaux isolation bâtiment communal mairie/école

M. le Maire nous informe que l'entreprise Isola est venue visiter les greniers du logement, de l'école et de la garderie. Pour les parties école et garderie, elle propose d'ajouter de la laine de verre pulsée ; sur celle du logement, elle propose de retirer l'ancienne laine de verre (pour un montant de 1.050, 00 €) et de mettre de la laine pulsée. La pose de la laine pulsée serait gratuite.

Après débat, il est demandé un 2^{ème} avis.

A l'unanimité, le conseil approuve.

Dénomination adressage chemin de Candillac

La maison de M. et Mme de Boissezon se situe sur la commune de Cause de Clérans qui doit la numérotter dans le cadre de l'adressage. L'accès à cette maison se fait uniquement par le chemin rural situé sur la commune de Liorac. Par conséquent, Cause de Clérans de nommer le chemin rural partant du chemin de Carrieux, « Chemin de Candillac ». Il sera renseigné dans la base de données nationale.

A l'unanimité, le conseil valide cette adresse

Cérémonie du 8 mai

Elle aura lieu à 11h le lundi 8

Questions diverses

- **Parking**

En remplacement de M. Lagarde qui ne peut pas préparer le projet du parking, M. le Maire nous informe avoir reçu l'architecte Merlin pour mener les plans.

- **Cabanon dans l'aire de pique-nique**

A la demande de l'association des parents d'élèves, les conseillers se proposent de rénover la toiture de la cabane.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.